

POUR LA PETITE HISTOIRE

1790 : il était une fois le district de Carentan

Il était une fois des villages et des villes venus du fond des âges (nés bien avant la Normandie de Guillaume le Conquérant), des départements découpés en cantons et districts (apparus au XVIII^e siècle, à l'aube de la Révolution française), et des régions rassembleuses sur des airs d'anciennes provinces (dans le seconde moitié du XX^e siècle). Aujourd'hui, l'heure est aux Communautés de Communes en fusion. On en parle dans les chaumières, cela suscite des débats, invite au rassemblement, engendre des nostalgies ! « Je m'cantonne à mon canton », chante le cantonnier. Il en fut toujours ainsi au cours de notre histoire dès qu'il s'est agi de centraliser ou de décentraliser, de subdiviser, de déconcentrer ou de reconcentrer...

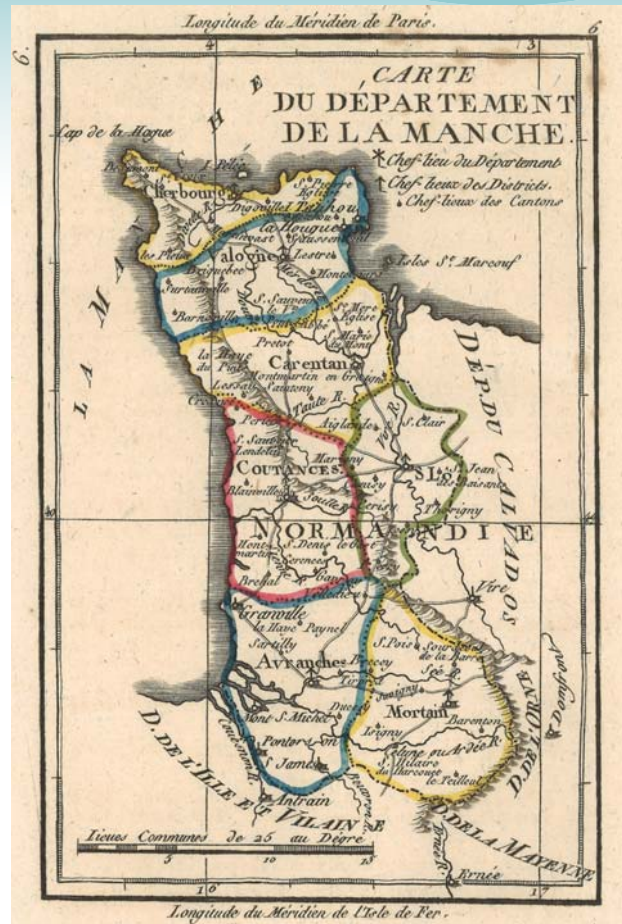
Au XIII^e siècle, notre bonne terre normande se divise en quatre bailliages. Qui dit bailliage dit administration judiciaire, financière et même parfois militaire, pour le compte du domaine royal : il y a ceux de Caen, de Gisors, de Caux et celui de Cotentin réparti en quatre vicomtés dont celui de Carentan.

Au XV^e siècle naissent les quatre premières « Généralités » de Languedoc, Languedoil, Outre-Seine et Normandie. La généralité de Normandie est elle-même scindée en 16 élections dont l'une a pour siège Carentan, ville fortifiée et passage obligé vers le nord de la presqu'île.

En 1542, François I^{er} réforme la carte et regroupe sept des anciennes élections normandes, celles de Caen, Bayeux, Vire, Avranches, Coutances, Carentan et Valognes, pour former « la généralité de Caen », nouveau domaine administratif et judiciaire. En 1680, l'élection de Carentan comprend 112 paroisses : « le sieur de Saint-Quentin, gentilhomme, en est le receveur chargé de la levée des impôts et des règlements publics ». En 1780, l'élection de Carentan est subdivisée en 15 sergenteries, celles d'« Aubigny, Beaumont, Carentan, Sainteni, La Haye-du-Puits, Lessai, Sainte-Marie-du-Mont, Sainte-Mère-Eglise, Montebourg, Perrières, Pont-l'Abbé, Val-de-Saire, Valognes et Vire », soit en tout 94 paroisses et 10 013 feux ». Le subdélégué Lavalley de la Hogue préside les débats dans une salle commune de la place Royale, à l'angle de la rue du Château, salle qui servit de mairie de 1781 à 1926. « Le subdélégué a la lourde charge de répartir les impôts, présider aux adjudications de travaux publics, veiller à la sécurité, diriger l'administration militaire, préparer les mandements... »

En septembre 1789, on révolutionne : l'Assemblée constituante décide de mettre fin aux divisions administratives de l'Ancien Régime pour donner à la France un nouveau maillage territorial. Sous la présidence du duc de Coigny, le 12 décembre 1789, les députés normands optent pour cinq départements. Les limites du « département du Cotentin » sont entérinées. On débaptisera du joli nom de Cotentin notre département, le 26 février 1790, pour lui donner le nom de la mer qui baigne ses côtes, car il faut rompre avec un nom historique qui fleure trop l'Ancien Régime. Voilà pourquoi et comment notre département est devenu celui de la Manche. Le choix du chef-lieu soulève aussi passions et controverses. Carentan a bien posé sa candidature mais elle n'est pas retenue, dommage ! Le choix entre Coutances et Saint-Lô est des plus difficiles, les deux villes faisant étalage de leurs avantages en pointant les inconvénients de la rivale. On tranche dans un premier temps en faveur de Coutances par décret du 11 septembre 1790, puis définitivement pour Saint-Lô le 11 octobre 1795.

La division des départements en districts soulève bien plus de problèmes tant chaque ville prétend avoir les arguments imparables à sa nomination. Tous les moyens sont déployés par les rivales de Carentan pour empêcher sa désignation, c'est ainsi qu'un notaire de La Haye-du-Puits, dans ses multiples lettres à l'Assemblée nationale dépeint « la misérable contrée



Carte de 1791

de Carentan qui n'attend sa régénération que d'un trait de plume ». Pour sa justification, Carentan doit faire valoir l'état des naissances et des décès de 1784 à 1789 : on y mentionne onze vieillards au-dessus de 80 ans et même « une femme de 93 ans marchant encore dans les rues ». Carentan se défend en signalant l'insuffisance des ressources de ses voisines, Périers et La Haye-du-Puits, allant même jusqu'à présenter cette dernière « comme une misérable bourgade, ensevelie dans un pays inaccessible, composée au plus de cent maisons, dont vingt à peine ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée ».

Prudence étant mère de sûreté, les députés du Cotentin évitent la polémique en calquant les nouveaux chefs-lieux de districts sur les anciens chefs-lieux d'élection ; c'est ainsi que Carentan se trouve nommée chef-lieu avec Avranches, Mortain, Coutances, Saint-Lô et Valognes. Cherbourg étant revenue à la charge, on lui attribue finalement un district prélevé pour partie sur celui sur de Valognes auquel on donne des compensations territoriales au détriment de Carentan. Son député DESPLANQUES-DUMESNIL n'ose pas émettre de protestations, trop heureux de préserver la nomination de Carentan et d'englober ses deux rivales, Périers et La Haye-du-Puits. Le district de Carentan sera géré pendant cinq ans par un conseil de 12 membres avec un directoire de 4 membres. Il aura d'abord son siège dans une maison de la porte Giesnard, dans une pièce située au-dessus du corps de garde où veille un officier du génie, puis, en 1792, dans la chapelle du couvent de la rue Holgate que les religieuses venaient de quitter. Les districts seront dissous le 19 vendémiaire de l'an IV (11 octobre 1795) pour laisser place aux arrondissements, dans lesquels Carentan aura perdu sa place.

Louis REGNAULT,
1^{er} adjoint au Maire